

By Mr. Rock (Minister of Justice)—Reports of the Canadian Human Rights Commission required by the Access to Information and Privacy Acts for the period ended March 31, 1993, pursuant to subsections 72(2) of the Access to Information Act, Chapter A-1, and the Privacy Act, Chapter P-21, Revised Statutes of Canada, 1985.—Sessional Paper No. 8561-351-680. (*Pursuant to Standing Order 32(5), permanently referred to the Standing Committee on Justice and Legal Affairs*).

Par M. Rock (ministre de la Justice)—Rapports de la Commission canadienne des droits de la personne établis aux termes de la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels pour la période terminée le 31 mars 1993, conformément aux articles 72(2) de la Loi sur l'accès à l'information, chapitre A-1, et la Loi sur la protection des renseignements personnels, chapitre P-21, Lois révisées du Canada (1985).—Document parlementaire n° 8561-351-680. (*Conformément à l'article 32(5) du Règlement, renvoyés en permanence au Comité permanent de la justice et des questions juridiques*).

ADJOURNMENT

At 3:48 p.m., the Speaker adjourned the House until Monday at 11:00 a.m., pursuant to Standing Order 24(1).

AJOURNEMENT

À 15h48, le Président ajourne la Chambre jusqu'à lundi, à 11h00, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

le Président

GILBERT PARENT

Speaker